

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 2.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 5 novembre 1847.

C'est le 2 novembre que la diète suisse a dû prendre un arrêté définitif d'exécution, c'est le 2 novembre qu'elle aura dû donner l'ordre de commencer les hostilités. A moins d'incidents imprévus, de circonstances nouvelles, les troupes de la diète doivent être en ce moment aux prises avec les soldats rebelles du Sonderbund. Le droit de la diète de faire exécuter ses résolutions par les armes nous a toujours paru entier, et les débats qui ont eu lieu dans son sein n'ont pas altéré sur ce point notre opinion. En matière de droit public, il y a des précédents qui font règle, des statuts qui éclairent les consciences. Eh bien ! en Suisse, les ligues séparées ont toujours été interdites, et les diètes ont de tout temps eu le droit de les dissoudre par la force quand ces ligues ont méconnu leurs décrets.

Qu'on ne vienne pas dire qu'ici il s'agit d'une question de religion. L'objet de la ligue n'en change pas la nature. Pour quelque intérêt et dans quelque vue que ce soit, aucune ligue n'est permise. Les cantons ne peuvent sous aucun prétexte agir en dehors de la diète et méconnaître ses arrêtés.

Qu'on ne vienne donc pas soutenir qu'il y a des intérêts supérieurs aux chartes, aux constitutions ; ce serait dissoudre le lien social, remettre en question les principes fondamentaux de l'ordre social.

Ainsi, d'après les règles les plus ordinaires du droit public, le droit de la diète suisse est complet ; il l'est aussi d'après le pacte fédéral et d'après les précédents qu'on peut rechercher dans l'histoire. Mais si vous admettez qu'on puisse se coaliser contre les constitutions des états quand certains intérêts sont compromis, vous reconnaissez donc à chacun le droit de révolte ; ce qui est juste pour une fraction d'état l'est également pour les individus qui en font partie. Vous voyez bien que vous aboutissez ainsi à la révolte, que vous organisez l'anarchie et lui donnez une base fatale pour le repos des nations.

Insister plus long-temps sur ce point de droit politique nous semble inutile. Si nous l'avons établi de nouveau, c'est que les journaux ministériels, dans un intérêt qu'il n'est pas difficile de comprendre, s'attachent depuis quelque temps à ébranler en Suisse le principe de l'obéissance aux arrêtés de la diète.

Quelques mots maintenant sur les intentions de l'Autriche. On a répété depuis quelques jours qu'elle renonçait à intervenir ; nous ajoutons peu de foi aux déclarations qu'elle a faites à cet égard, et nous engageons les radicaux suisses à faire comme nous. Qu'ils ne perdent jamais de vue ses démarches ni les mouvements qu'elle peut faire opérer à ses troupes : c'est de ce côté qu'ils doivent sans cesse veiller ; mais surtout qu'ils agissent avec célérité. Puisque la conciliation n'a pas été possible, que l'épée tranche vite le nœud gordien ; autrement, le Sonderbund prendra de nouvelles forces et sera plus difficile à vaincre.

Tant que nous avons espéré une solution pacifique, nous avons engagé la diète à temporiser. Nous pensions que les cantons séparés se montreraient mieux avisés, qu'ils reculeraient devant une rébellion qui a son point d'appui à l'étranger. Maintenant que nous ne pouvons plus conserver cet espoir, nous désirons que la guerre soit menée avec promptitude, et nous apprenons avec satisfaction que les armements continuent et qu'on se dispose à porter un grand coup.

La question suisse, ainsi que nous l'avons déjà dit, est compliquée de graves difficultés extérieures ; ce sont ces difficultés

qu'il faut savoir tourner. Sans l'action de l'Autriche et de la France sur le Sonderbund, il n'aurait jamais osé braver les décrets de la diète. Il sent que c'est de là que vient sa force ; c'est donc cette force qu'il faut lui enlever. En l'état actuel des choses en Europe, une intervention en Suisse n'est pas sans gravité. On cherchera, avant de la tenter, à la colorer, à l'expliquer, à la motiver en un mot. Quelles raisons alléguera-t-on ? C'est là ce qu'il importe de rechercher.

Si la guerre traîne en longueur, et voilà positivement ce qu'on veut, on dira qu'il faut faire cesser l'effusion du sang, empêcher les deux partis de se déchirer plus long-temps ; on prendra ainsi le rôle de pacification. Si, au contraire, la guerre se termine en peu de jours, on sera obligé de rester dans l'inaction, ou du moins de n'avoir recours qu'aux menées diplomatiques.

Ceci considéré, on voit qu'il est de la plus haute importance que la guerre soit vite terminée : Il en sera ainsi si les troupes fédérales sont bien commandées. Par leur nombre et par leur courage, elles nous donnent toute confiance. Puissent leurs chefs être à la hauteur de la tâche glorieuse qui leur est confiée !

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TURIN, le 2 novembre 1847. — Turin est dans la joie ; on craignait d'être à la veille d'une révolution, quand heureusement notre roi a eu le bon esprit de faire des concessions. La loi municipale que nous allons avoir est plus libérale qu'en France ; les attributions de la police sont modifiées dans un esprit de justice ; tous les tribunaux privilégiés sont abolis. Que le pape se dépêche à promulguer la bulle de la suppression des jésuites, et le despotisme sera vaincu.

Ici l'enthousiasme est au comble. Samedi soir il y a eu illumination générale volontaire et immense ; on a crié jusqu'à une heure du matin : *Vive le roi ! Vivent les réformes ! Vive la réunion italienne ! etc.* La classe la plus riche de la population se promenait dans les rues avec des torches allumées, criant avec le peuple ; bourgeois, militaires, gendarmes, prêtres, se donnaient le bras pêle-mêle, levant en l'air leurs chapeaux sur leurs cannes, sabres, épées, poussant des cris de joie.

Demain, veille de Saint-Charles, jour de la fête du roi, il y aura de nouvelles démonstrations. Le roi partage la joie universelle. Les anciens nobles rétrogrades enragent et disent que Charles-Albert a commencé à creuser sa fosse.

Toutes les personnes arrêtées ces jours derniers ont été mises en liberté.

Affaires de Suisse.

Notre correspondance particulière de Berne du 31 octobre, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, nous avait manqué hier ; nous la recevons aujourd'hui en même temps que celle du 1^{er} novembre.

Un incident assez grave a occupé la diète. Le canton de Neuchâtel ne fait point partie du Sonderbund ; mais il est administré par un gouverneur que nomme le roi de Prusse, et qui exerce sur lui une espèce de protectorat. Or, le canton de Neuchâtel ayant refusé de fournir son contingent à l'armée fédérale, la diète a dû prendre contre lui une décision pour l'y contraindre. Cette décision a été prise en effet, et Neuchâtel sera sans doute occupé par des troupes de la confédération.

Les autres nouvelles prouvent que les armements continuent et que tout se prépare à la lutte.

Voici ce qu'on nous écrit de Berne, le 31 octobre 1847 :

« La diète vient d'avoir une séance très intéressante. Il s'agissait de la démarche faite par Neuchâtel pour se dispenser de fournir ses troupes à l'armée fédérale d'exécution.

» La commission propose à la diète de décider que l'état de Neuchâtel sera sommé de mettre immédiatement son contingent sur pied à la disposition du commandant fédéral, en rendant cet état respon-

sable d'un retard ou d'un refus. La diète se réserve de prendre des mesures ultérieures.

» M. Kern, rapporteur : La commission est partie du point de vue que c'est à la diète seule qu'il appartient de mobiliser les troupes fédérales lorsqu'il y a danger pour la patrie. Si l'on adoptait la manière de voir de Neuchâtel en pareille matière, la Suisse courrait au-devant de la dissolution. Neuchâtel voudrait prendre une position neutre ; mais la commission estime qu'en permettant à Neuchâtel de ne pas mettre son contingent sur pied, ce ne serait pas une position neutre que garderait cet état, mais il se mettrait en opposition flagrante avec les arrêtés de la diète. L'orateur appuie les conclusions de la commission.

» Après ce rapport, il est fait lecture d'une lettre remise, un moment même avant la séance, à M. le président, par le député de Neuchâtel, au nom de son état. Dans cette dépêche, le gouvernement de Neuchâtel annonce qu'il a été avisé que des troupes doivent arriver la semaine prochaine dans le canton de Neuchâtel ; le gouvernement proteste contre cette espèce d'occupation militaire.

» NEUCHÂTEL (M. Calame) exprime son étonnement de ce que son état soit obligé de concourir à l'exécution d'un arrêté contre des confédérés dont Neuchâtel partage entièrement les convictions. L'orateur comprend que ce serait inutile de replacer la question sur le terrain du droit. La position de Neuchâtel est franche et nette : il ne fait pas partie de l'alliance séparée ; s'il a soutenu les couvents, ce n'est pas pour l'amour de ces institutions, mais il veut que les dispositions du pacte soient observées. Quant aux jésuites, l'état de Neuchâtel partage à leur égard les sentiments qui animent tous les protestants ; mais encore la Neuchâtel n'a vu qu'une question inhérente à la souveraineté cantonale. On a dit à l'état de Neuchâtel qu'on répartirait les troupes proportionnellement à la population de chaque canton ; mais le député a appris que certains cantons de la majorité n'ont mis leurs troupes sur pied que pour la forme. Sous le point de vue de la morale et de la politique, la contrainte inspirée à Neuchâtel est contraire à l'honneur de son état. D'ailleurs le corps législatif s'est prononcé à une grande majorité dans le sens du conseil d'état, et, quant à la responsabilité dont parle la commission, Neuchâtel l'accepte avec plaisir.

» ZÜRICH est plus qu'étonné des théories subversives qu'on fait valoir au nom du droit et de la légalité. La question est une question de compétence ; or, si la diète est compétente pour prendre un arrêté, ce qui est incontestable, elle est compétente aussi pour le mettre à exécution. En admettant les théories professées par le député de Neuchâtel, si on permettait aux états d'agir d'après leurs sympathies, la confédération serait en pleine dissolution. Il ne s'agit pas ici de couvents de jésuites, il s'agit uniquement de prévenir les malheurs qui menacent la Suisse. Comment Neuchâtel pourrait-il trouver son honneur compromis lorsqu'il s'agit de maintenir l'intégrité de la confédération ? Pourrait-on tolérer que des confédérés aillent exposer leur vie pour le salut de la patrie, tandis que d'autres resteraient paisiblement chez eux ? Le député de Zurich ne saurait admettre une pareille théorie, et il se prononce avec une entière conviction pour les propositions de la commission.

» Les députés des douze états parlent tous dans le même sens.

» SOLEURE. — Depuis trente-deux ans on a vu bien des choses en Suisse ; mais jamais on n'a entendu proclamer l'absurde théorie que les majorités doivent se soumettre aux minorités. Jusqu'ici nous n'avons eu qu'un Sonderbund actif ; nous avons maintenant un Sonderbund passif.

» SAINT-GALL (M. Steiger). — Neuchâtel demandait des explications ; maintenant il va plus loin. Nous avons déjà une alliance séparée ; il ne nous manquait plus qu'une alliance neutre. Par ses rapports avec la Prusse, Neuchâtel retire quelques avantages matériels par le Zollverein allemand ; il trouverait très commode aussi de retirer des avantages politiques par la position neutre qu'il voudrait s'arroger en Suisse. Que doit-on penser de cette neutralité lorsqu'on se rappelle le passage dans ce canton d'armes qui étaient destinées au Sonderbund ? Neuchâtel dit qu'il acceptera cette responsabilité ; le député de Saint-Gall ajoute qu'elle pourrait lui coûter cher.

» Après plusieurs autres votes dans le même sens, la proposition

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 NOVEMBRE 1847.

NUIT DU 14 JUILLET 1789.

Extrait du 2^e volume de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION,
PAR M. LOUIS BLANC.

A Versailles, ce fut une soirée de troubles que celle du 14 juillet 1789. Des nouvelles, vagues encore, mais d'autant plus effrayantes, étaient venues consterner les représentants de la bourgeoisie, qui, craignant la cour, craignant le peuple, se jugeaient à la veille d'une irréparable catastrophe. Ils savaient que, depuis plusieurs jours, les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes, et qu'on avait enfin précipité la faiblesse du roi sur la pente des violences extrêmes ; ils avaient entendu, dans cette journée même, les chants barbares partis de la terrasse de l'Orangerie. D'un autre côté, qu'imaginez de plus formidable que le désespoir de Paris soulevé ? On croyait au bruit du canon ; l'oreille à terre, on l'entendait. Soudain le vicomte de Noailles paraît, arrivant de Paris. Tous se lèvent attentifs. Lui, ému jusqu'au fond de l'âme, il montre la capitale armée, l'hôtel des Invalides envahi, les familles nobles faisant de leurs maisons des forteresses, le peuple autour de la Bastille, la Bastille conquise. Aussitôt, toute discussion cessant, on décide qu'une députation sera envoyée au roi ; car c'était toujours derrière la royauté que la bourgeoisie se mettait à couvert quand le peuple grondait.

Louis XVI reçut la députation dans la salle qui précédait son cabinet. Il était environ dix heures du soir. L'archevêque de Vienne ne pouvant lire aux flambeaux, ce fut le comte de Clermont-Tonnerre qui lut l'adresse de l'Assemblée nationale. Pendant cette lecture, le roi tint les yeux constamment fixés sur Mirabeau. Tous les ministres étaient présents. Clermont-Tonnerre ayant fini de parler, Louis XVI répondit d'un ton froid qu'il se sentait disposé à accéder au vœu des habitants de Paris, ajoutant qu'il allait en conférer avec son conseil, et il passa dans le cabinet royal. Les rideaux, mal fermés, permettaient aux députés de voir, à travers les grands verres de Bohême qui étaient aux croisées, la pantomime des princes et des ministres ; le jeu des physionomies sembla trahir de sinistres desseins. Et,

en effet, après une demi-heure d'attente, ils n'obtinrent du roi que l'assurance équivoque de la part qu'il prenait aux inquiétudes de l'Assemblée.

« Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, disait-il, j'ai donné ordre aux officiers-généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens ; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écartent de Paris. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à tranquilliser les esprits. D'ailleurs, dans l'intervalle, deux électeurs envoyés par l'Hôtel-de-Ville, Bancel des Issarts et Ganilh, avaient mis le comble aux frayeurs de l'Assemblée en lui racontant les malheurs arrivés aux environs de la Bastille, l'insuccès des négociations, la mort de plusieurs citoyens tués par le feu de la forteresse, la demande faite par la multitude de décréter le siège : l'envoi d'une seconde députation fut résolu.

Louis XVI répondit : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que j'ai faite. »

Comment décrire la douleur et l'effroi de l'Assemblée, surtout quand le baron de Wimpfen, arrivé de Paris, vint dire qu'il avait vu sur la place de Grève le cadavre d'un homme décapité qu'on assurait être le gouverneur de la Bastille ? Singulier contraste ! Tandis que le peuple de Paris célébrait sa victoire par une illumination, les représentants de la bourgeoisie, à Versailles, demeuraient pénétrés d'une tristesse profonde. Le renversement d'une forteresse odieuse, ce prodigieux élan par où débutait l'irrésistible patriotisme de la foule, ils n'appelaient cela que les malheurs de la capitale. Ils ne pouvaient songer à la Bastille conquise sans se représenter l'incendie des barrières, les scènes qui avaient dû rougir le pavé du faubourg Saint-Antoine, le campement des troupes sous les arbres des Champs-Élysées, le peuple courant irrité à travers Paris en feu. Jusque-là la cour avait été leur adversaire le plus redouté, maintenant c'était la multitude qui épouvantait le plus leur imagination : ils changeaient d'alarmes. Les regards ne cessant de se tourner vers la royauté, on proposa d'envoyer au château une troisième députation, et ce fut alors que Clermont-Tonnerre dit ces mots célèbres : « Non, laissons-leur la nuit pour conseil ; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. »

Du reste, les projets du gouvernement n'étaient qu'à demi enveloppés de mystère. Pendant qu'agitée d'une inquiétude farouche, le peuple entourait en silence la salle des États, la place d'armes, les cours du château se remplissaient d'escadrons de hussards, dont l'attitude faisait craindre les complots de la force et laissait soupçonner les proscriptions.

La séance devant tenir toute la nuit, sous la vice-présidence de Lafayette, quelques vieillards avaient étendu des tapis sur des tables, y cherchant une heure de repos ; mais, quoique accablés de fatigue, la plupart veillaient, dans l'attente, pleine d'angoisses, des choses du lendemain.

Louis XVI s'était endormi. Quels furent les songes de son sommeil ? La cour, bien informée cependant, avait eu soin de faire démentir les nouvelles apportées au roi par les députations de l'Assemblée, et Louis XVI s'était retiré dans ses appartements sans rien savoir. Mais le duc de Liancourt, à qui sa charge permettait d'entrer à toute heure chez le monarque, vint l'éveiller pour lui apprendre les événements de la journée. On sait quelles furent les premières paroles échangées : « C'est une émeute. — Non, Sire, c'est une révolution. »

En ami sincère, le duc de Liancourt peignit à Louis XVI les dangers qui envahissaient sa personne et sa famille ; il lui parla de la fidélité douteuse des troupes, des progrès formidables de l'esprit public, de la nécessité de faire un pas vers la nation. Tout-à-coup les frères du roi entrèrent. Alors, allant au comte d'Artois : « Prince, lui dit le duc, votre tête est prosaïque ; j'ai lu l'affiche de cette proscription. »

Les comtes d'Artois et de Provence joignirent leurs instances à celles du duc de Liancourt ; Louis XVI promit de se rendre à l'Assemblée.

La séance, reprise le lendemain à huit heures, trouva les représentants animés d'un seul désir, celui de s'entendre avec le roi. Custine, Sillery, Pison du Galant, de Marguerites, firent des projets d'adresse, prononcèrent des discours où reparessait, sous diverses formes, le sentiment auquel la classe moyenne attachait, à cette époque comme aujourd'hui, l'espoir mal dissimulé de sa domination : « Les Français adorent leur roi à la condition de n'avoir pas à le craindre. » Ainsi, le trône n'était plus pour le tiers-état qu'un abri, la monarchie qu'un bouclier. Un fait curieux et bon à connaître, c'est que Bailly fut prié secrètement de composer la harangue que l'Assemblée désirait entendre sortir de la bouche de Louis XVI. Bailly n'eut garde de repousser cet honneur, si singulier pourtant dans la cir-

de la commission est adoptée par 12 2/2 états formant la majorité ordinaire. »

— On écrit de la même ville, à la date du 4^{er} novembre :

« Les mobilisations de troupes se succèdent avec une grande rapidité, et elles tendent, la plupart, à cerner le canton de Lucerne, qui sera sans doute envahi de cinq à six côtés différents lorsque le moment de l'attaque sera venu, ce qui ne peut tarder, attendu que de jour en jour on attend le décret d'exécution qui doit être suivi immédiatement des hostilités.

» Le gouvernement de Neuchâtel n'a pas encore répondu à la sommation qui lui a été faite avant-hier; mais on pense que déjà demain il sera occupé par des troupes fédérales.

» Le gouvernement de Berne vient de faire publier le bulletin suivant. Il est à remarquer que les levées de troupes dont il est fait mention dans ce bulletin sont des levées accessoires, attendu que le canton de Berne a déjà fourni à l'armée fédérale quatorze bataillons d'infanterie d'élite, six compagnies de carabiniers, six compagnies de chasseurs à cheval, deux compagnies de pontonniers et quatre batteries d'artillerie.

BULLETIN.

» La haute diète ayant décrété, le dimanche 24 de ce mois, la mise sur pied de l'armée fédérale, sous le commandement de M. le général Dufour, afin de maintenir l'ordre en Suisse, les jours suivants ont été employés à des négociations de paix entre la diète et les sept états de l'alliance séparée. Mais les tentatives les plus pacifiques sont demeurées infructueuses par la persistance des états de la ligue dans des exigences absolument inconciliables avec l'honneur et la dignité de la haute diète. Ils demandaient, avant tout, le désarmement de la haute diète et des garanties politiques et confessionnelles, sans vouloir entendre parler de l'expulsion des jésuites; tandis que, d'un autre côté, ils voulaient remettre de nouveau en question l'affaire des couvents d'Argovie, déjà réglée par une décision légale de la haute diète fédérale.

» Des propositions semblables, de nature à remettre à tout jamais la paix en danger pour l'avenir, à compromettre nos biens les plus chers, et à détruire complètement le but des efforts de longues années, n'auraient pu être acceptées par la haute diète sans attirer sur elle la honte et le mépris des contemporains et de la postérité. Alors les députations des sept cantons de la ligue séparée, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, ont fait insérer au protocole de la séance de la diète d'hier une protestation, après quoi elles ont quitté la salle des séances de la diète et la ville de Berne.

» Immédiatement après, la haute diète a adressé à tous les états qui ne font pas partie de la ligue séparée l'ordre de mettre leurs troupes de la réserve en disponibilité.

» A la suite de cet arrêté de la diète, le conseil exécutif a ordonné aujourd'hui la mise sur pied de quatre bataillons d'infanterie, deux compagnies de carabiniers et une compagnie d'artillerie à prendre dans la réserve, et il a mis ces troupes sous le commandement de M. le colonel Ochsenbein. Elles seront employées tant pour la sûreté de notre canton que pour appuyer les opérations militaires du général en chef fédéral, M. Dufour, et sont également à la solde de la confédération.

» Berne, le 30 octobre 1847.

» Par ordre du conseil exécutif :

» CHANCELLERIE D'ÉTAT. »

— On croit généralement que M. Ochsenbein va remettre immédiatement au second député, M. Schneider, la présidence de la haute assemblée, afin de pouvoir se donner tout entier aux devoirs que sa nouvelle position de commandant de brigade lui impose, et de ne pas laisser en souffrance les affaires de la haute diète.

— Nous lisons dans l'*Helvétie* du 31 octobre :

« Le conseil exécutif de Berne a appelé sous les armes le restant du premier contingent, ainsi que quatre bataillons de la réserve, avec deux compagnies de carabiniers et une compagnie d'artillerie. Ces troupes doivent former deux corps d'observation qui seront placés l'un dans l'Oberland, l'autre dans le Jura, sur la frontière neuchâteloise. Plusieurs autres cantons ont aussi mis sur pied des corps de réserve.

» Le Valais, n'ayant pu faire passer la Furca à aucun de ses bataillons, a fait un appel à tous les hommes de bonne volonté; il espère réunir par ce moyen un détachement de 1,000 hommes qui se porteraient au secours de Lucerne.

» Toutes ces troupes disponibles, au nombre de 2 à 3,000 hommes, sont échelonnées sur la rive gauche du Rhône, de Saint-Maurice au lac; elles n'ont que pour cinq jours de vivres. Il y a peu d'espoir de s'en procurer davantage dans le pays. Cette circonstance ayant fait craindre une invasion dans le canton de Vaud, le gouvernement a réuni immédiatement un corps sur ses frontières avec de l'artillerie.

» Le conseil communal de Berne montre la plus mauvaise volonté et cherche de la manière la plus scandaleuse à se soustraire aux charges militaires. Il a fallu le forcer d'éclairer la ville jusqu'au matin; depuis onze heures elle restait dans une obscurité presque complète. Il a refusé le service des fours de l'hôpital bourgeois, et, malgré les dispositions formelles du règlement militaire fédéral, il n'a jamais voulu fournir de local pour les bureaux de l'état-major-général. Une compagnie du 13^e bataillon a pris de force aujourd'hui possession de l'hôtel d'Erlach. »

— On pense qu'en cas de refus de se soumettre, Neuchâtel sera oc-

cupé par un corps de 10,000 hommes, composé de troupes prises en dehors de l'armée d'opération du général Dufour.

VAUD. — Voici l'ordre du jour de M. le colonel Rilliet aux troupes sous son commandement :

ARMÉE FÉDÉRALE.

ORDRE DE DIVISION. — 1^{re} DIVISION.

Quartier-général de Lausanne.

Frères d'armes !

Le commandant en chef m'a confié le commandement de la première division de l'armée fédérale.

Il m'a traité selon mon cœur en me plaçant au milieu de vous.

Ce que je vous offre, c'est du dévouement, de la confiance, un attachement sans réserve, le désir de terminer une carrière déjà longue en aidant au triomphe de la Suisse, notre chère patrie, sur tous ses ennemis, tant au dedans qu'au dehors.

En ceci comme en toute chose, je suis d'accord avec les chefs fédéraux qui partagent avec moi l'honneur de vous commander.

Ayez aussi confiance en nous, nous vous parlons au nom de la Suisse, à qui nous devons tous le sacrifice de notre temps, de nos intérêts, de nos affections, de notre vie, ne cherchant d'autre récompense que le sentiment d'avoir mérité votre affection, votre estime, et de ne pas laisser déchoir le vieux renom du drapeau fédéral.

Frères d'armes ! les circonstances où se trouve la Suisse sont sérieuses; nous les surmonterons par notre union, par notre fermeté, par le sentiment du devoir.

Soldats ! ayez pour vos chefs, quel que soit leur grade, une obéissance absolue; faites céder l'indépendance du citoyen à la soumission de l'homme de guerre. Officiers ! oubliez tout pour vos soldats; donnez-leur l'exemple du courage, de la patience, du dévouement. La Suisse et l'Europe vous regardent. C'est de votre conduite à tous que dépendra l'opinion qu'on aura de vous. Placez-vous devant l'histoire, elle vous jugera, et son jugement sera celui des siècles.

Comptez que, nous chefs, nous n'aurons d'autre pensée que votre bien-être, et que le plus beau moment de notre vie sera celui où vous rentrerez dans vos familles, heureux et fiers d'avoir, par quelques jours de sacrifice, assuré à votre patrie un long avenir de paix, de progrès et de bonheur.

Le colonel fédéral commandant la 1^{re} division de l'armée fédérale, LOUIS RILLIET.

— Dans sa séance du 30 octobre dernier au matin, le conseil d'état de Vaud a ordonné la mise sur pied de nouvelles troupes comme suit :

Le bataillon d'élite du 7^e arrondissement à destination d'Orbe.

Le bataillon d'élite du 8^e arrondissement à destination de Mollondins; il est sous les ordres de M. le commandant Kehrward.

Les compagnies de carabiniers n^{os} 3, 4, 7 et 8, la première à destination de Bottens, la seconde de Belmont sur Yverdon, la troisième de Dailens, et la dernière d'Yvonand.

Le bataillon de réserve de la 1^{re} section du 3^e arrondissement reste à Lausanne.

Le bataillon de réserve de la 2^e section du même arrondissement s'est rendu à Aigle.

La compagnie d'artillerie du parc est levée et est cantonnée à Moudon jusqu'à nouvel ordre.

Par décision en date du 31 octobre, le conseil d'état a invité les commandants d'arrondissement à réunir les compagnies de dépôt pour les organiser définitivement et nommer les sous-officiers.

— Le conseil d'état a ordonné la formation des recrues et des volontaires en bataillons dans les districts riverains de Fribourg et du Valais.

NEUCHÂTEL. — Vingt-six chars de munitions de guerre sont de nouveau partis de Pontarlier. La plus grande partie a déjà pris le chemin du fort de Joux, où elles sont renfermées jusqu'à nouvel ordre. Si, comme tout doit le faire présumer, le gouvernement français est de connivence avec celui de Neuchâtel, ce convoi traversera sans doute le territoire de la principauté sans qu'on puisse y apporter d'obstacles sérieux, vu les mesures rigoureuses de police qui viennent d'être prises dans le Val-de-Travers.

ARGOVIE. — La levée des troupes a eu lieu au complet. Quelques tentatives de résistance sont restées sans exécution. Il ne manque qu'un seul officier, M. Wiederkehr, membre du grand conseil.

BALE-CAMPAGNE. — Le chiffre des hommes inscrits dans les milices est évalué à 4,600. Il faut ajouter encore 1,000 à 1,400 citoyens non inscrits qui partiront aussi, si l'affaire devient sérieuse.

On a établi entre Berne et Liestall un service d'estafettes, au moyen duquel on a les nouvelles en neuf heures d'une ville à l'autre.

Des émissaires ballois continuent de parcourir les communes de Bâle-Campagne pour engager les citoyens à ne pas répondre à l'appel de la confédération.

SAINT-GALL. — On mande du district de Wyl que les perturbateurs se cachent déjà, et que les troupes qu'on lève de nouveau marchent volontairement.

Dans la nuit du 22, on craignait beaucoup à Wyl et dans les environs qu'un mouvement eût lieu à Saint-Gall la nuit même. Quelques individus de Kirchberg avaient parcouru les communes pour prêcher la révolte; mais ils n'avaient pas trouvé d'écho.

ZUG. — Le triple landrath de Zug, réuni le 30 octobre, a décidé, par 114 voix contre 31, de maintenir ses précédentes instructions. La

pétition des libéraux, couverte de 840 signatures, a seulement fait ajouter le paragraphe suivant :

« Zug, petit comme il est, compte sur l'appui énergique de ses confédérés. Dans le cas contraire, il devrait se réserver la convenance de céder immédiatement à des forces supérieures. »

Une grande fermentation règne dans le canton, et quelques personnes s'attendent à le voir abandonner prématurément le Sonderbund.

SONDERBUND. — Le général du Sonderbund a publié, le 28 octobre, un ordre du jour dont le but apparent est de mettre en garde les troupes contre les bruits alarmants et mensongers que l'on répand. Si nous sommes bien informés, les troupes lucernoises sont loin d'être aussi dévouées qu'on le prétend à la cause de leur gouvernement.

— A Schwytz, les étrangers qui n'ont pas voulu accepter le service dans le landsturm ont été renvoyés. Ces étrangers, la plupart ouvriers allemands, n'étaient nullement disposés à se battre pour le Sonderbund et les jésuites.

— « J'ai réussi, dit un correspondant lucernois de l'*Ami de la Constitution*, à découvrir le motif qui a engagé notre gouvernement de jésuites à faire évacuer la maison de correction, la maison de force et la maison des orphelins, ainsi qu'à donner l'ordre aux habitants du faubourg Saint-Jacques de quitter leurs maisons et de se retirer dans l'intérieur de la ville. On veut d'un côté, si les troupes fédérales avancent dans cette direction, occuper ces bâtiments pour faire de là un feu meurtrier. Si l'on doit céder, on mettra le feu aux mines pratiquées secrètement dans cette localité, et l'on fera sauter ainsi les confédérés. Il est de mon devoir de vous donner immédiatement connaissance de ce projet diabolique. Des mines considérables sont aussi pratiquées dans la contrée de Gisikon. Ce que je vous communique ici repose sur des avis qui me viennent de bonne source. »

— Le Sonderbund paraît beaucoup compter sur les mines et fourgasses qu'il fait établir; outre celles que nous avons déjà fait connaître, on parle de quatre nouvelles : la première, sur la route d'Ulkon à Knutwyl, près du Hafendeckel, au-dessus du pont; la seconde, près du Boltner Kapeli, du côté du Haselwald, là où la route se dirige vers Mauensee; la troisième, en avant de Mauensee, du côté d'Etzwyl, et la quatrième, à Kottwyl.

— On écrit du pays d'En-Haut que les Fribourgeois barriquent le passage de la Tine. Le 30 octobre, une dizaine d'ouvriers étaient occupés à abattre de grosses plantes de bois et à rouler d'énormes blocs de rochers sur la route; il est même question de préparer des coups de mine dans différents endroits.

Des ouvrages de fortification se font aussi pour empêcher le passage entre Grolley et Belfaux. Des patrouilles de chasseurs à cheval parcourent pendant la nuit l'extrême frontière fribourgeoise, et dans beaucoup de communes le landsturm est tenu de faire des patrouilles la nuit.

Fribourg. — Le colonel Courant est toujours dans son cachot à Fribourg; sa santé s'affaiblit tous les jours davantage, mais son noble caractère n'a pas un instant varié. Il vient de se conduire comme un héros. On avait ouvert les portes de sa prison pendant la nuit, on le pressait de s'évader; mais le malheureux Frœlicher était à l'extrémité sur son grabat. C'était aux soins, aux consolations de son ami Courant qu'il devait de n'avoir pas succombé plus tôt. Jamais le colonel Courant ne voulut l'abandonner; il le refusa la liberté qu'on lui offrait et vit courageusement se refermer sur lui les portes de l'impitoyable tour. Il resta avec un mourant. Maintenant il est seul, et peut-être ne vivra-t-il pas assez pour voir la chute de ses tyrans.

VALAIS. — Il est entré, le 29, environ mille hommes dans Saint-Maurice; deux compagnies de carabiniers y arriveront ce soir. Les logements sont prêts pour cela, en suite d'ordres. Les troupes qui sont déjà à Saint-Maurice sont arrivées précédées de trois officiers supérieurs et de trois curés.

De plus, on a l'avis qu'un bataillon composé de 800 carabiniers choisis sur le landsturm du Haut-Valais, armés par le gouvernement, instruits et disciplinés par un ancien militaire nommé Cathrein, est à Martigny avec le bataillon Rothen.

— D'après de nouveaux renseignements, le nombre des pièces d'artillerie qui ont dû être dirigées par la route de Savoie sur le Valais serait de 58. Ces envois se faisaient sous l'escorte de carabiniers royaux, accompagnés des syndics des communes par où passait le convoi, et qui se remplaçaient dans chaque village. Nous croyons le nombre des pièces ci-dessus exagéré, mais il est certain qu'il en est passé pour le Valais.

— Tous les bataillons du Haut-Valais sont postés maintenant entre Sion et Martigny. Le bataillon de Courten est destiné à former l'avant-garde.

APPENZEL-EXTÉRIEUR. — Les autorités du canton organisent le landsturm.

GLARIS. — Le landsturm s'organise à Glaris. Tous les citoyens y sont astreints jusqu'à l'âge de cinquante ans.

Paris, le 3 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons dit que certains hommes de l'opposition dynastique d'Arras, en tête desquels figure M. Lantoin-Harduin, leur chef,

constance; il prépara le discours royal, mais son travail ne fut pas adopté. On avait décidé qu'une troisième députation irait demander à Louis XVI l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres. Aussitôt Mirabeau se lève, et, tout entier au démon de son éloquence, il dicte en ces termes le langage qu'il faudra tenir au prince :

« Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs exhortations et leurs caresses et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Comme la députation sortait, le duc de Liancourt annonça que Louis XVI allait venir. Quelle serait la contenance de l'Assemblée? Convenait-il d'accueillir le monarque par des cris d'amour avant de connaître les sentiments de son cœur... lorsque le sang coulait à Paris? On proposa la dignité du silence.

Au moment où l'évêque de Chartres rappelait ces mots de l'évêque de Séz : « Le silence des peuples est la leçon des rois », les portes s'ouvrirent, le roi parut. Il était sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères. S'étant avancé de quelques pas, il resta debout, décomposé, et dit avec émotion : « Messieurs, je vous ai rassemblés pour vous consulter sur les affaires de l'Etat; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur que les désordres affreux qui règnent dans la capitale... Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère?... Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. » Il ajouta qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

En un instant l'attitude de l'Assemblée avait changé; la salle retentit d'acclamations qui furent comme un signal pour le peuple immense qui at-

tendait au dehors. L'archevêque de Vienne répondit, et, dans un discours où la fermeté se mêlait habilement au respect, il sut cacher sous des formes adoucies l'impérieuse demande du rappel de Necker.

Un mouvement caractéristique marqua la sortie de Louis XVI : les députés, se donnant la main, venaient de former une chaîne destinée à le garantir des flots de la multitude. A cette vue, les cris d'enthousiasme recommencèrent. Ce fut le dernier beau jour de Louis XVI. Aux rayons d'un soleil de midi, sous les regards d'une foule qui, pour le voir, montait aux grilles, se groupait sur les statues, il parcourut lentement à pied, au son des fanfares, le long trajet de la salle des Menus à la cour de Marbre.

Toutefois, de sourdes défiances grondaient au fond du peuple, et ses *Vive le roi!* n'étaient, ce jour-là même, que de l'entraînement. Une femme de Versailles, ayant brusquement dérangé le comte d'Artois, s'approcha de Louis XVI et osa lui dire : « O mon roi! êtes-vous bien sûr? Ne vous fera-t-on pas changer comme il y a quinze jours? — Non, répondit le roi, je ne changerai jamais. » Cet épisode était le fait important de la journée. Il se perdit, emporté dans le bruit du triomphe. La reine voulut sa part des applaudissements; elle s'avança sur le grand balcon, portant dans ses bras le Dauphin, comme pour confier la cause de la royauté au cœur des mères; mais des rumeurs menaçantes montèrent alors au milieu des cris de joie. Une dame du palais ayant été reconnue au pied du château, on la chargea de messages insultants. « Pourquoi, demandait-elle, quelques voix cruellement ironiques, pourquoi la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle pas avec son amie? » La main étendue vers une fenêtre, un inconnu cria : « Voilà où est placé ce trône dont avant peu l'on cherchera les vestiges. »

« Paris inquiétait l'Assemblée; elle ne désespéra pas de le gagner à Louis XVI. Une députation nombreuse, dont faisaient partie Lafayette, Mounier, Bailly, Sieyès, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barrère, eut mission d'aller raconter aux Parisiens la démarche du roi. La paix applaudie, les scènes touchantes de la cour de Marbre. Les gardes du corps s'offrirent à escorter les envoyés de cet autre souverain, l'Assemblée; mais on jugea qu'un tel cortège ne convenait point à des représentants de la nation, messagers de paix; on remercia les gardes affectueusement, et l'on fit le trajet entre deux haies de peuple accouru sur le passage des voitures.

Paris avait, en ce moment, toute l'inquiétude de sa récente victoire. Les rues étaient vivantes. Les barrières se fermaient, gardées par la vigilance populaire. Les faubourgs couverts de barricades, les grandes issues dépayées

et garnies de canons, près de quatre-vingt mille hommes sous les armes, la marche des patrouilles soupçonneuses donnaient à la capitale un aspect à la fois morne et imposant. On croyait au prochain retour des troupes de Besenval, qui, dans la soirée, s'étaient repliées sur Sévres; on se rappelait qu'à cinq lieues de Paris, la cour disposait d'une armée; on ne la craignait pas, mais on se préparait à la recevoir. Et pendant ce temps, à l'Hôtel-de-Ville, une réunion presque fortuite de marchands, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres, exerçait le pouvoir absolu de par l'audace, contenait les ardeurs de la Grève, s'occupait de l'arrivée des blés, de la discipline à imposer au désordre, paraissait oublier la monarchie absente, les tribunaux morts, l'intendant disparu, tous les anciens pouvoirs frappés de stupeur ou frappés de mort.

L'entrée de Paris, les députés furent vivement saisis par l'imprévu du spectacle qui s'offrait à eux. Des milliers de citoyens les attendaient en brandissant des piques, arme nouvelle, long-temps inconnue en France, arme facile à façonner, à saisir, et propre aux révolutions, qui ont besoin d'improviser la guerre. Cette forêt de piques, image frémissante, présentait comme un souvenir des combats de l'antique liberté, et rappelait, devant un palais de roi, le terrible faisceau des temps consulaire. Par un contraste surprenant, cent mille hommes mêlaient à l'appareil de la défiance la flamme de l'enthousiasme, et les couleurs variées d'une milice naissante à la subordination d'une troupe disciplinée. Ils portaient le costume bizarre, le sévère costume des guerres civiles; mais sous l'équipement de l'enrôlé on sentait battre le cœur des citoyens. Arrivés à la place Louis XV, les députés mirent pied à terre, traversèrent le jardin des Tuileries, et furent accueillis sous le vestibule du palais par quatre personnages d'un extérieur fort négligé, l'abbé Fanchet, Legrand de Saint-René, de Leutre, Duveyrier. C'étaient les envoyés permanents du comité de l'Hôtel-de-Ville, qui, dans le vêtement poudreux de la veille, venaient faire à l'Assemblée nationale les honneurs de l'insurrection. Elus de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la maniaient depuis deux jours avec une habile énergie, commandaient aux milices, nommaient aux emplois, donnaient des ordres. Précédés des quatre électeurs, les seize députés se rendirent à l'Hôtel-de-Ville aux acclamations d'une foule sans nombre : tous les bras étaient tendus vers eux; des fleurs tombaient sur eux de toutes les fenêtres; tous les yeux étaient remplis de larmes.

(La suite à un prochain numéro.)

avaient refusé de s'associer à la manifestation réformiste qui aura lieu le 14 de ce mois à Béthune, et qui sera présidée par M. Piéron, député et conseiller à la cour royale de Douai. Nous croyons devoir reproduire aujourd'hui une lettre que M. Odilon Barrot a adressée, à ce sujet, au rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais* :

« 1^{er} novembre 1847.

» Mon cher concitoyen,

» Je suis désolé que la manifestation qui se prépare à Béthune n'ait pas réuni tous nos amis, et que quelques uns, par des raisons que je ne connais pas et que je me permets pas de juger, aient cru devoir s'abstenir.

» J'espérais que, sur ce terrain commun de la réforme électorale et parlementaire, toutes les fractions du parti libéral en France pouvaient se réunir sans s'abandonner et sans faire aucun sacrifice d'opinion, car enfin il ne s'agit que de reconnaître le mal, de le déclarer hautement et de s'unir pour atteindre le remède légal et constitutionnel d'une réforme.

» Le parti radical, en s'associant franchement, loyalement, à un acte de lutte toute légale, qui, bien loin d'exclure le respect et la foi aux institutions existantes, suppose au contraire qu'elles peuvent fonctionner et réagir assez puissamment pour se sauver par elles-mêmes et prévenir le terrible et dangereux remède des révolutions, ce parti a fait en cette circonstance preuve d'intelligence et de loyauté, et, pour moi, je me plais à le proclamer.

» Je regrette infiniment que quelques uns de mes amis politiques dans le Pas-de-Calais n'aient pas fait et pensé comme moi. Ce que je sais bien, c'est qu'en face des adversaires qui tiennent le pouvoir, et qui ne négligeront aucune des ressources légitimes et illégitimes qu'il donne pour le garder, ce n'est pas par des divisions et des fractionnements entre les différents partis de l'opposition que nous pourrions arriver à une modification quelconque dans les choses. On renouvellera et on modifiera le personnel du pouvoir selon les convenances et les circonstances du moment, mais le fond du système restera le même.

» Toute ma politique consiste, dans une telle situation, à procéder par voie de réunion et de ralliement, et non par exclusion et division; c'est la seule que le bon sens puisse avouer, je crois. L'autre nous a conduits où nous sommes, et nous avons du moins l'expérience pour nous.

» Votre tout dévoué,

ODILON BARROT.

On lit dans la correspondance parisienne de l'*Observateur belge* du 30 octobre :

« M. Guizot a reçu ces jours-ci la visite d'un certain nombre de députés ses amis, qui lui ont exposé tout ce que leur semblait avoir de grave l'attitude du gouvernement français; et, à cette réponse que la paix était assurée par le bon accord des trois puissances intéressées principalement au maintien de l'ordre dans les cantons, l'un des personnages présents, qu'on a souvent désigné comme un ministre possible, a répliqué que si la paix était certaine à ce point de vue, la guerre était d'un autre côté tout-à-fait impossible, avec les affaires que l'Autriche avait sur les bras à l'est et au midi des états héréditaires, et que c'était le moment ou jamais pour la France de faire de la dignité presque sans danger. Cette observation a reçu une réponse assez sèche, et l'entretien n'a pas eu d'autres suites pour le moment; mais il devra être repris, assure-t-on, à la tribune, à l'occasion de l'adresse. »

D'après l'*Heraldo*, la reine Christine pense à se justifier des accusations qu'on a portées contre elle, et, suivant une correspondance de Paris, voici comment elle s'y prendra :

« La nouvelle de la formation du cabinet Narvaez arriva à Paris par le télégraphe dans l'après-midi du 6 octobre. La reine Marie-Christine était si éloignée alors de se mettre en route pour Madrid, qu'elle avait fait annoncer aux Espagnols résidant à Paris qu'il y aurait baïse-main, le 10, dans son hôtel de Courcelles. Ce fut dans la matinée du 9 qu'elle se décida à faire le voyage, après avoir reçu une autre dépêche télégraphique annonçant la convocation des cortès pour le 13 novembre. S. M. crut devoir se rendre sans retard à Madrid, pour préparer les moyens de réaliser un désir qu'elle nourrit depuis long-temps.

» La reine Christine pense que les calomnies et les mensonges qu'on a employés pour attaquer, l'année dernière, les négociations du double mariage, ont eu trop de retentissement pour que l'Europe ait pu apprécier sainement la véritable nature de ces négociations. En conséquence, S. M., qui songe sérieusement à se retirer pour toujours de la politique, veut auparavant se justifier des accusations que les feuilles progressistes et la presse anglaise ont dirigées contre elle à ce sujet. Si je ne suis pas mal informé, elle veut confier le soin de sa justification au duc de Rianzarès. Ainsi, lorsqu'on discutera, dans le sénat, le projet d'adresse en réponse au discours du trône, le duc de Rianzarès se chargera de rétablir la vérité, en s'appuyant sur les documents les plus authentiques.

» Il est probable que, dès que la justification de la reine-mère sera connue, S. M. retournera à Paris, ou, du moins, que son séjour en Espagne ne se prolongera pas au-delà de l'été. Toutes les dispositions prises tant à l'hôtel de Courcelles qu'à la Malmaison indiquent l'intention formelle de S. M. de fixer sa résidence à Paris, et de publier, dans sa retraite, des *Mémoires politiques sur l'Espagne*. Cet ouvrage, assez volumineux, dit-on, et écrit en entier de la main de S. M., est une espèce de testament politique destiné à la reine Isabelle. »

On lit dans le *Patriote Jurassien* :

« L'*Union Franc-Comtoise* a enfin levé le masque. Ce journal vient de rejeter le manteau démocratique dont il s'était couvert pour se faire accepter par les populations si patriotes de la Franche-Comté. Voyez plutôt le long article que contient son numéro du 30 octobre, intitulé : Des préjugés, dans lequel la feuille jésuitico-légitimiste attaque le *National*, la *Réforme*, le *Constitutionnel*, etc.; vous y lirez : *Nous ne sommes pas révolutionnaires, nous dirons même que nous sommes partisans des jésuites*.

» Certes, on ne saurait être plus clair. Aussi nous empressons-nous d'enregistrer cette déclaration qui dessillera les yeux à quelques gens encore abusés. »

Chronique.

Samedi dernier, plusieurs membres du conseil des prud'hommes se sont présentés dans l'établissement de M^{lle} Denis, munis d'un mandat spécial qu'ils avaient reçu de leur président. Pendant l'exercice de leur mission, ils ont été interrompus par l'intervention fortuite d'un médecin de la Croix-Rousse qui s'est permis de les apostropher et même de les menacer grossièrement. On assure que M^{lle} Denis, les prud'hommes ont déposé une plainte contre lui au parquet de M. le procureur du roi; nous verrons s'il y sera donné suite. Puisque cet incident nous ramène à nous occuper de nouveau de la maison Denis, nous répéterons que nous ne concevons pas qu'on ne l'ait pas encore fermée; cette mesure était dictée par des considérations d'ordre public et de morale sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister.

— Un nouveau fait d'arbitraire, et qui prouve avec quelle tendre affection l'autorité veille aux intérêts de M. Fleury, s'est passé hier au soir au Grand-Théâtre. L'affiche annonçait *Giselle*. Par suite de l'absence d'un premier danseur, M. Grenier jouait un rôle qui n'est pas de son emploi; aussi à peine était-il en scène qu'on a appelé le régisseur. Des interpellations lui ont été faites; on a demandé si les cadres seraient bientôt remplis. M. Pougin, qui est un habile homme, répondait qu'on n'avait pas encore de signatures, mais qu'on était en correspondance; en un mot, il louvoyait. Mais les questions devenant de plus en plus précises, M. le régisseur allait être contraint de s'expliquer catégoriquement, lorsque le secours lui est venu d'en haut, par l'intermédiaire de M. le commissaire de police. Ce jeune magistrat, avec une fougue peu parlementaire, a déclaré que les explications avaient été assez longues, et que le public devait se contenter du spectacle annoncé par l'affiche.

N'en déplaise à M. le commissaire de police, il déplaçait la question. Ceux qui paient à M. le directeur une place pour voir jouer une troupe complète, doivent avoir l'opéra, l'opéra comique, la comédie et le ballet, et chaque soirée ne leur coûtait-elle que soixante-cinq centimes, ils ont le droit de savoir où l'on en est. S'il plaisait au directeur de mettre chaque jour sur son affiche une comédie et un divertissement, il faudrait donc se résigner et attendre. Peut-être le public agirait-il ainsi si l'administration municipale tenait à faire exécuter les engagements pris envers elle; mais lorsque les mandataires restent oisifs, on force les mandants à agir eux-mêmes.

Cette intervention malencontreuse a donc augmenté le tapage. Alors on a eu recours à l'argument des agents de police et des gardes municipaux. Plusieurs spectateurs allaient coucher à la cave, mais ils ont été relâchés quelques minutes après. Ils étaient, heureusement pour eux, fabricants et électeurs.

Le second acte du ballet a été interrompu quelques instants par la chute de M^{lle} Ferdinand, qui jouait *Giselle*; cette dame a été emportée évanouie. Par bonheur, elle en a été quitte pour la peur, et a continué son rôle. — Encore un avertissement au machiniste !

— Hier, dans la soirée, un homme, se disant gargon de l'hôtel de l'Europe, s'est présenté dans le magasin de nouveautés situé au rez-de-chaussée de la même maison, et a demandé qu'on lui remit des marchandises pour les faire voir à un voyageur. On lui a confié les objets qu'il demandait; mais, lorsqu'il est sorti, on s'est aperçu qu'il prenait une tout autre direction que celle de l'hôtel. Cependant on l'a laissé partir. Un moment après, il est revenu pour rendre une partie des marchandises que le voyageur avait refusées, disait-il. Mais comme, en s'en retournant, il n'entraînait pas dans l'hôtel, on l'a arrêté pour le questionner. Alors on s'est aperçu que c'était un habile voleur.

— Un agent de police du quartier des Célestins a arrêté ce matin, dans la rue du Pélat, un homme sans chapeau, sans habit et sans souliers, mais, du reste, proprement vêtu, qui se sauvait à toutes jambes dans la direction de la rue Vauvécourt. Cet homme, encore jeune, avait, dit-on, volé de la marchandise dans le magasin de nouveautés situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de l'Univers, rue de Bourbon.

— Le 2^e bataillon du 22^e d'infanterie légère, allant de Strasbourg à Lyon, arrivera à Lons-le-Saunier le 7 courant et y séjournera le lendemain.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Jeudi 4 novembre. — Soies ouvrées, 46 ballots; soies grèges, 19 ballots; dernier numéro placé, 267.

Spectacles du 5 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Tartufe, comédie. — Don Pasquale, opéra-bouffe.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier de Maison-Rouge, ou un Episode du temps des Girondins, drame en cinq actes et douze tableaux.

BULLETIN DES SOIES.

Pendant le courant de cette semaine, les affaires en grèges ont eu peu d'activité sur les marchés du Midi. Les vendeurs résistent à la baisse que devait nécessairement produire le calme qui règne à Lyon et à Saint-Etienne, et l'on ne trouve de la marchandise en vente qu'entre les mains de ceux qui ne peuvent pas la garder plus long-temps.

A Joyeuse, le 27 octobre, le beau était rare et toujours bien tenu. On a payé de 46 à 47 f. le kilog.

Ceux qui vendent ordinairement sur ce marché, et qui ont de fortes parties, refusent de céder à ces prix; ils gardent et attendent.

A Aubenas, samedi 30 octobre, la bonne marchandise était rare; mais, comme elle avait peu de demandes, elle a fléchi de 50 à 75 c. par kilog. Il s'est fait quelque chose dans les prix de 43 à 47 f. le kilog.

Les soies inférieures sont toujours abondantes et sans demandes; elles valent 51 f. 93 c., 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 f., suivant le mérite.

Dans le Gard, les transactions ont aussi peu d'activité. Au dernier marché de Saint-Ambroix, il y a eu très peu d'affaires. Ceux qui avaient des besoins d'argent ont vendu; mais ceux qui cherchent à vendre tiennent à des prix inabordable pour les acheteurs qui fréquentent cette place. Il n'y a eu qu'un cours nominal de 44 f. à 46 f. le kilog.

Anduze, Alais et Saint-Jean-du-Gard sont calmes. Il y a désir de vendre, mais sans être décidé pour le moment à sacrifier la marchandise. On tient les 5/4 1^{er} ordre à 63 f. le kilog., et les 3/6 1^{er} ordre à 63 f.

Uzès et Nîmes sont sans affaires.

A Avignon, les grèges sont toujours en baisse; cependant, les détenteurs voulant absolument liquider, il y a de l'activité dans les ventes, malgré la nullité des affaires. A Marseille, quoique des arrivages nombreux aient eu lieu, les ventes se sont réduites à une quarantaine de balles :

4 balles Perse,	42 1/2	le demi-kilogramme.
22 balles Sellé,	45 à 45	
7 balles C. G.,	45	
5 balles Salonique,	46 à 48	

(Courrier de la Drôme.)

Les Romanitchels.

L'affaire de Claude Thibert et de sa bande, qui doit occuper toute la prochaine session des assises de la Seine, et pour le jugement de laquelle on fait en ce moment des dispositions particulières dans la salle d'audience, promet d'être fertile en détails curieux, en renseignements inconnus jusqu'ici, sur les mœurs de certaines catégories de malfaiteurs. Les accusés, ainsi qu'on l'a annoncé, sont au nombre de 60. L'arrêt de renvoi relève contre eux 207 crimes et 1,700 chefs d'accusation. Cette bande, qui se distingue de toutes celles qui ont comparu devant le jury jusqu'à ce jour, se compose, indépendamment des recéleurs, de deux fractions bien distinctes, qui cependant opéraient souvent en commun, mais qui n'en avaient pas moins des mœurs, des habitudes et des moyens d'exécution différents. Sur un seul point il y avait entre ces deux classes de voleurs similitude : c'est que tous ceux qui en faisaient partie, et le nombre dépasse huit cents, fréquentaient les marchés et les foires, sous l'apparence d'honnêtes marchands forains, toujours munis de patentes en apparence régulières, achetant et payant loyalement au besoin pour inspirer la confiance, mais voyageant toujours avec une extrême rapidité dans des voitures munies de cachettes, et ne négligeant aucune occasion de commettre des vols, soit par la ruse, soit par la violence, à l'aide de l'escalade, de l'effraction, et parfois même de l'assassinat.

Un point commun à ces différents malfaiteurs, c'est d'être accompagnés constamment de femmes, sortes d'éclaireurs qu'ils lancent de tous côtés, munies de boîtes de bijoux ou de balles de marchandises, et qui à la fois écoulent en partie les objets qu'il y aurait du danger à vendre dans les villes et observent les localités pour donner des renseignements sur les vols qui présentent quelques chances de succès. Tous ont aussi d'autres auxiliaires encore plus dangereux, les *endormeurs*, qui plongent dans le sommeil leurs victimes en versant dans leur boisson de l'extrait de *datura stramonium*, et qui empoisonnent les chiens de garde à l'aide de noix vomiques.

Mais ce qui donnera surtout un caractère d'étrangeté à ce procès, ce sera la présence sur les bancs de l'accusation d'un certain nombre d'individus appartenant à une caste à part, que les malfaiteurs désignent entre eux sous les noms de *Romanitchels* ou de *bande noire*, soit parce que tous ceux qui en font partie ont un teint bistré qui trahit leur origine bohémienne, soit parce qu'ils ne commettent jamais leurs méfaits que la nuit, d'où leur vient encore le nom de *sorgueurs*. Les *Romanitchels*, dont la caste, originaire des Pyrénées et de la frontière d'Espagne, n'admet jamais parmi elle des voleurs étrangers à son type, se composent presque exclusivement de repris de justice, d'évadés et de contumaces, ignorant pour la plupart leur lieu de naissance, leur âge précis et même le véritable nom qu'ils devraient porter, et exploitant la France entière, dans toutes les parties de laquelle ils ont ce qu'ils appellent des *auberges franches*.

Ces auberges, tenues par des affiliés appartenant par le sang à la *race noire*, ne sont jamais situées dans l'intérieur des villes, mais dans les faubourgs, ou sur des points isolés. C'est là que, dans leurs expéditions aventureuses, ils trouvent un point d'asile pour faire reposer leurs chevaux, pour partager le butin, recevoir dans des cas donnés les correspondances déposées pour eux, s'enquérir du sort des uns et des autres, et traiter avec leurs recéleurs.

Dans leurs rapports entre eux, les *Romanitchels* sont d'une grande loyauté pour tout ce qui touche à l'argent; mais en même temps ils observent une grande discrétion sur leurs entreprises, et ne s'avouent jamais la source vraie des marchandises qu'ils échangent. Le sentiment de famille paraît être totalement étranger à cette race nomade. Il semble que, par les principes d'hostilité dans lesquels ils ont été enlevés et entretenus dans leur bas âge contre la société, ils ne puissent lui rendre en échange de ses bienfaits que la déprédation et l'attaque. Si une femme, parmi eux, est saisie des douleurs de l'enfantement, ils s'arrêtent dans quelque bourg opulent, comme s'ils étaient d'honnêtes colporteurs en tournée. Une fois l'enfant mis au jour, ils cherchent une nourrice dans l'aisance, pourvoient largement aux dépenses du baptême, fournissent une bonne layette, et partent en payant trois ou quatre mois d'avance, et en annonçant leur retour pour une prochaine époque.

On ne les revoit plus de huit à dix ans; cependant ils sont informés par des affidés du sort de l'enfant, et si la nourrice l'a gardé dans sa famille, s'il est robuste, résolu, s'il promet de pouvoir suivre leur carrière d'attentats et de rapines, un beau jour il disparaît, enlevé par eux furtivement, ou bien, s'ils ne peuvent s'en emparer, ils le réclament, font valoir leurs droits, prétextent des malheurs, des pertes, et transigent à vil prix pour le reprendre.

Du reste, il arrive rarement que quelque *Romanitchel* soit arrêté dans la capitale, dont ils redoutent le séjour, et où ils ne viennent à longs intervalles que pour se défaire par le recel d'objets volés dont ils ne trouveraient pas le placement ailleurs, ou bien pour se recorder avec quelque notabilité de la bande, ou pour faire quelque démarche utile dans l'intérêt d'un complice arrêté ou condamné.

Au milieu de cette horde de *Romanitchels* figure en première ligne un homme qui s'y est acquis une sorte d'autorité par son habileté et son audace : Claude Thibert, le principal accusé de la bande qui va paraître devant le jury. Claude Thibert, âgé aujourd'hui de 45 ans, enfant naturel comme tous les hommes noirs, est né à Montpont, village près de Louhans. Sa mère, affiliée aux *Romanitchels*, y était accouchée en voyage; elle est morte dans les prisons de Grenoble. Son père, nombre de fois repris de justice, faisait partie des premiers prisonniers qui furent renfermés à Fontevault, lors de l'installation de cette maison centrale; plus tard, il aurait péri sur l'échafaud. Quant à lui, ses antécédents disparaissent sous la multiplicité des noms qu'il se donnait dans sa vie aventureuse; il avoue avoir été condamné huit fois, une fois entre autres à dix ans de travaux forcés. Thibert ne sait ni lire ni écrire, mais il est doué de facultés remarquables, et surtout d'une mémoire extraordinaire.

Habituellement il voyageait avec deux voitures, qu'il ne manquait pas de remplir de marchandises volées. Il avait des dépôts : à Ville-neuve-Saint-Georges, dans une maison louée par lui sous l'apparence d'un gros commerçant; à Senlis, chez les époux Pierrot, aubergistes; à Châlons-sur-Marne, au *Chariot-d'Or*; enfin à Paris, chez les époux François, limonadiers, rue du Puits-Vendôme, tous arrêtés et compris dans le procès actuel.

Comme la plupart des hommes de sa sorte, Thibert était superstitieux, et il raconte lui-même que la rencontre d'un prêtre, un verre cassé, une croix, le nombre treize lui semblaient des présages funestes et l'ont fait plus d'une fois renoncer à des entreprises commencées.

On peut se faire une idée, par cet aperçu, de l'intérêt qui pourra surgir des débats de ce procès. En attendant les aveux, les confidences, les récriminations des principaux membres de ces associations monstrueuses, on pourra peut-être obtenir encore de nouvelles et utiles révélations.

Nouvelles diverses.

Voici les prix du froment tels que les donne le tableau des mercuriales officielles publié par le *Moniteur*. Nous les plaçons en regard de ceux du mois correspondant de 1846, époque où, comme on le sait, les cours se ressentaient déjà vivement des appréhensions qui, plus tard, n'ont été que trop justifiées par les événements. Nous les comparons, en outre, aux prix du 1^{er} juin dernier, les plus hauts qui aient été atteints durant cette période annuelle. Ce sera une sorte de résumé des phases qu'a suivies la crise des céréales.

	Octobre 1846.	juin 1847.	Octobre 1847.
1 ^{re} classe.	26 88	34 77	21 84
2 ^e classe. { 1 ^{er} semestre. ...	23 28	34 02	20 14
{ 2 ^e semestre. ...	29 31	38 42	22 18
3 ^e classe. { 1 ^{er} semestre. ...	32 77	46 85	22 45
{ 2 ^e semestre. ...	26 76	42 15	22 91
{ 3 ^e semestre. ...	22 86	40 83	20 21
4 ^e classe. { 1 ^{er} semestre. ...	27 47	42 18	21 09
{ 2 ^e semestre. ...	21 57	38 67	22 27
Moyenne générale.	26 36	39 73	21 64

Les prix, comme on le voit, sont maintenant fort inférieurs à ce qu'ils étaient à pareille époque de l'année dernière. Il y a, en outre, cette différence importante, qu'alors nous marchions vers un déficit qui constamment augmentait, tandis qu'aujourd'hui nous voyons s'accroître et se multiplier nos ressources en subsistances.

— Appel à *minimé* a été interjeté par le ministère public contre le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Omer qui a condamné M. le comte de Gomer à deux mois de prison, 200 fr. d'a-

mende et aux frais du procès pour blessures volontaires sur un enfant.

— On lit dans l'Echo du Nord :

« Le convoi venant de Belgique et correspondant avec celui qui part de Fives à midi a été arrêté hier, près du Lion-d'Or, par un accident grave et qui pouvait le devenir beaucoup plus encore. Le conducteur s'aperçut tout-à-coup qu'un wagon chargé de marchandises était en flammes et menaçait de communiquer le feu à des wagons de voyageurs qui le suivaient immédiatement. L'ordre fut donné au mécanicien d'arrêter la marche du train, et, après beaucoup de peine, on parvint à séparer le wagon enflammé des autres voitures ; mais la partie seule qui se trouvait en avant put gagner la station de Fives, où le convoi était attendu depuis une heure. Les conducteurs de convois ont l'habitude de se réunir pendant la marche pour fumer à leur aise, et rien n'est fait pour empêcher cet abus, qui peut devenir, comme on le voit, très dangereux. »

— Suivant le Clamor publico, il y a neuf ou dix mois, on avait décidé la reine Isabelle à faire passer tous les mois à l'étranger quelques fonds, afin d'accumuler un capital qui pût faire face à des besoins éventuels. On a expédié à Paris et déposé de la sorte chez M. de Rothschild six à sept millions de réaux.

Le Clamor publico s'indigne de cette façon d'agir. C'est montrer de la naïveté. Au temps où nous vivons, il ne doit pas être défendu aux rois de se montrer prévoyants, et de se ménager des ressources pour les éventualités de l'exil. Ils n'ont garde d'y manquer, et nous n'avons pas envie de les en blâmer.

Nouvelles Etrangères.

POLOGNE.

On écrit de Lemberg à la Gazette d'Augsbourg que, pendant son séjour à Varsovie, l'empereur Nicolas aurait fait à une députation de la bourgeoisie de cette ville la promesse qu'un grand-duc, ayant titre de vice-roi, y résiderait sous peu.

On ne sait pas encore si ce poste élevé est réservé au grand-duc Michel, frère de l'empereur, ou au grand-duc Constantin, fils puiné de sa majesté.

RUSSIE.

ODESSA, 15 octobre. — Nous avons eu dans notre voisinage les ravages des sauterelles et du choléra ; mais, grâce à Dieu, ces fléaux sont passés sans nous atteindre, et notre ville continue cette progression imprimée par la main si ferme et le génie si éclairé du duc de Richelieu. Les récoltes rentrent, mais les affaires n'auront pas la vivacité de celles de l'année passée, où nous avons vu affluer tant de navires sous tous pavillons pour l'enlèvement des céréales.

L'aide-de-camp-général comte de Woronzoff continue un système de guerre assez nouveau dans le Caucase : il pousse les colonies militaires de manière à séquestrer les Circassiens et Lesghiens sur leurs points les plus inaccessibles. A mesure que les troupes sont maîtresses d'un pays, elles y fondent des stanitzes : ce sont des villages russes où se fixent, avec femmes, enfants, armes et chevaux, des cosaques du Don et du Kouban, des Nogaïs et des Kalmouks. Cette permanence de forces militaires en même temps qu'agricoles produit le meilleur effet ; ces stanitzes, placées dans d'heureuses positions, sont fortifiées et dominent les passages de la montagne.

Le général Schwartz, du côté de la ligne lesghienne, a adopté un système dont le résultat promet aussi une certaine sécurité. Devenu

maître, après une journée d'attaques, de revers et de succès, de l'aoul de Thertina, il a traité avec toute une tribu dont cette place était le camp général. Il s'est fait donner des otages ; ce sont les deux fils d'un chef qu'il a envoyés à Saint-Petersbourg pour qu'ils soient élevés aux frais de l'empereur dans l'école de cette capitale et ensuite admis parmi les pages. Il a aussi cherché à opérer une fusion en mariant des soldats et officiers russes avec des Circassiennes ; mais ces dames étant d'une humeur indomptable et mettant leur patriotisme à continuer les hostilités, ces mariages ne promettent pas une félicité infinie aux conjoints.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 3 novembre 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DEMIER PRIX PAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurances.	475	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,700	
3,200	5,000	Bateaux à vapeur.	7,000	
800	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,300	
200	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,000	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	900	
1,000	500	Compagnie du Rhône.	590	
6,000	5,000	Canal de Givors.	500	
550	500	Eclairage par le gaz.	420	
1,000	500	Angers.	600	
500	450	Avignon.	1,030	
1,000	1,500	Bayonne.	975	
500	1,000	Besançon.	420	
400	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	250	
300	400	Bourg.	270	
1,250	400	Bourges.	585	
1,200	500	Clermont.	802 50	
500	750	Colmar.	600	
1,300	400	Dijon.	750	
450	600	Dole.	310	
1,200	1,000	Florence.	325	
500	500	Gènes.	4,010	
1,000	1,000	Grenoble.	980	
520	5,200	Guillotière.	670	
1,000	400	Laval.	305	
1,000	400	Limoges.	620	
1,000	400	Lyon, Compagnie Perrache.	630	
500	500	Metz.	290	
600	500	Mézières et Charleville.	610	
420	500	Montélimar.	520	
1,000	500	Montpellier.	450	
400	500	Moulins.	1,515	
960	500	Mulhouse.	1,475	
5,500	500	Nantes.	1,400	
600	500	Nervens.	980	
875	500	Perpignan.	575	
1,000	500	Puy.	510	
600	500	Reims.	675	
500	750	Rive-de-Gier.	1,575	
1,000	700	Saône-et-Loire.	6,150	
1,500	700	Saint-Etienne.	6,500	
1,000	700	Strasbourg.	1,075	
3,000	750	Trieste.	850	
900	500	Trois villes du Midi.	400	
1,740	600	Troyes.		
560	500	Turin.		
1,000	5,000	Valence.		
400	5,000	Venise.		
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.		
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.		
4,485	1,250	Ateliers de houille.		
1,000	1,000	Compagnie générale.		
1,000	1,000	Obligation de ladite compagnie.		
2,500		Compagnie générale des Tréfond.		
		Compagnie des mines des Lites.		
		Compagnie du Villars.		
		C ^{des} Houillères de Saint-Etienne.		

1,500	1,000	Ponts.	Sur le Rhône.	1,400
450	2,000	de la Feodlie.	de la Feodlie.	2,030
300	2,000	du Palais-de-Justice.	du Palais-de-Justice.	1,600
220	2,000	de l'île-Barbe.	de l'île-Barbe.	1,135
1,790		de Vaise.	de Vaise.	220
1,500		Omnium.	nouvelle émission.	1,410
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125
1,790		Gare de Vaise.	Gare de Vaise.	100
1,419		Terrains de Vaise.	Terrains de Vaise.	500
		Compagnie des Eaux de Villefranche.	Compagnie des Eaux de Villefranche.	530

Bourse de Paris du 3 novembre 1847.

Les fonds ont conservé une très ferme tenue pendant toute la bourse. Le 3 a été fait, avant l'ouverture, à 76 57 1/2 et 40, et il a ouvert à 76 40. Il a été coté un moment à 76 58 ; puis, après être resté quelque temps redemandé à 76 40, il est monté à 76 50. Il a ensuite un peu fléchi, et il a fermé au parquet à 76 40. Après la clôture, il a été de nouveau fait à 76 50, et il est resté offert à ce prix.

Beaucoup d'affaires.

Trois pour cent.	76 25	CHEMINS DE FER.	
Quatre pour cent.	100	Saint-Germain.	
Quatre et demi pour cent.		Versailles (rive droite).	260
Cinq pour cent.	115 60	Versailles (rive gauche).	
Emprunt de 1844.		Paris à Orléans.	1180
Trois pour cent belge.		Paris à Rouen.	910
Quatre 1/2 p. cent belge.	91	Rouen au Havre.	815
Cinq pour cent belge.	99	Avignon à Marseille.	
Récépissés Rothschild.	100 50	Strasbourg à Bâle.	131 25
Cinq pour cent romain.	100 1/8	Orléans à Vierzon.	
Trois pour cent espagnol.	28 1/2	Orléans à Bordeaux.	468 75
Banque de France.	5276	Chemin du Nord.	558 75
Banque belge.		Paris à Strasbourg.	411 25
Caisse Lafitte.	4150	Tours à Nantes.	590
Comptoir Ganneron.	982 50	Paris à Lyon.	400
Obligations de Paris.	1335	Lyon à Avignon.	472 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.			1177 50	1175 75	1180	1177 50
prime d. 10.			1182 50	1180	1195	1190
Paris à Rouen.			912 50	911 25	912 50	911 25
prime d. 10.			916 25	912 50	920	922 50
Avignon à Marseille.	552 50		555	553 75	555 75	555
prime d. 10.			557 50			
Orléans à Vierzon.			542 50			
prime d. 10.						
Chemin du Nord.			558 75		558 75	557 50
prime d. 10.			545	544 25	550	547 50
Paris à Lyon.			405 75	401 25	401 25	402 50
prime d. 10.			405		407 50	
Mines de la Loire.			600	597 50	600	598 75
prim de. 10.			620	617 50	652 50	651 25

Le Gérant responsable, T. MURA.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

EXPOSITION DE CHALES CACHEMIRE FRANÇAIS ET DES INDES.

M. LÉON, fournisseur de S. M. la reine des Français, breveté (sans garantie du gouvernement), hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique, à l'honneur d'informer les dames que son séjour en cette ville ne sera que de huit jours, pendant lesquels on pourra remarquer le plus beau choix de Cachemires qu'il soit possible de voir pour les dessins, la qualité et la modicité des prix. Tous ces articles seront vendus à prix fixes, hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique.

M. LÉON, qui avait été absent de cette ville pendant deux mois, vient d'y revenir avec un nouvel assortiment de Cachemires français et des Indes.

Nota.—Faisant l'exportation en pays étranger, M. Léon reprend en échange les châles anciens, bijoux et parures démodés, les anciens tableaux et objets d'art.—Les dames qui désireraient que l'on se rendit chez elles sont priées d'écrire ou de laisser leur adresse.

(2487)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez
M. VERNET,
place des Terreaux
n. 13.

(7267)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

VENTE FORCÉE.

Le lundi huit novembre 1847, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera vendu à l'enchère et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en fauteuils, canapé, commode, secrétaire, pendule, guéridon à dessus de marbre, et quantité de batterie de cuisine, etc., etc.

(3011)

Etude de M^e Vincent, notaire à Bourg.

VENTE VOLONTAIRE ET PAR LICITATION,

entre majeurs,

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS,

Le dimanche 21 novembre 1847, à onze heures du matin, PAR-DEVANT M^e VINCENT, NOTAIRE À BOURG, ET EN SON ÉTUDE, RUE CLAVACRY, N° 9,

et aux enchères,

D'UNE GRANDE MAISON,

Sise à Bourg, rue Bourg-mayer, n° 14.

Cette maison a une issue sur la place de la Prison, et provient de la succession de M^{me} Jogues. Elle est composée, au rez-de-chaussée, de quatre pièces, avec deux caves et trois caveaux voûtés ; au premier étage, de six pièces ; au deuxième étage, de cinq pièces, et de vastes greniers au-dessus ; d'une cour avec hangars ou bûchers, d'une pompe, une écurie, une remise et un corps de bâtiment au-dessus, composé de deux pièces et de deux cabinets avec greniers.

S'adresser, pour voir la maison, à Bourg, à MM. Joques et Porcelon, et pour tous renseignements, à M^e Vincent, notaire, dépositaire du cahier des charges.

(6008)

Etude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 41.

A VENDRE DE PROPRIÉTÉ

très rapprochée de Lyon, entre le Rhône et le chemin de fer de Saint-Etienne, sur laquelle existent des bâtiments considérables et en très bon état, propres à recevoir un grand établissement religieux ou industriel.

(6430)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, un fonds de café bien achalandé et situé sur une place de marché dans un des faubourgs les plus populeux de Lyon.—S'adresser à M. Jolidon, marchand de meubles, rue Belle-Cordière, n° 4.

(1211)

AVIS. M. BENOIT, pharmacien, successeur de M. DEMENTHON depuis douze ans, continue, comme par le passé, à fabriquer et à tenir dépôt des remèdes usuels de sa pharmacie, tels que sirop anti-rachitique et vermineux, huile philosophique, etc.

Il demeure toujours grande rue Mercière, n° 34.

(2488)

AVIS. M. JEAN KULENKAMP arrivera le 10 du courant à Lyon, hôtel de Provence, avec un assortiment de chevaux de luxe du Mecklenbourg.

(1215)

AVIS. Une maison de librairie de Paris désire trouver deux voyageurs intelligents, sachant bien se présenter, et pouvant fournir de bons renseignements.

S'adresser, les 4, 5 et 6 courant, rue Saint-Dominique, hôtel des Courriers, chambre 46.

(1214)

HYGIÈNE DE LA BOUCHE. PROPRIÉTÉS DE L'EAU et de la POUDRE DENTIFRICES de QUININE

à BASE de QUININE et de MAGNÉSIE, composées par PAUL GAGE, pharmacien, rue de Grenelle-Saint-Germain, 45, à Paris.

Les hommes de science sont tous d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les maladies des gencives, les altérations des dents, la carie surtout et la perte de l'émail, doivent être attribuées à UN PRINCIPÉ ACIDE qui se forme spontanément dans les humeurs de la bouche, notamment dans la salive. — En neutralisant ce principe acide, on détruit la cause des cruelles maladies de la bouche ; c'est à cela que s'est étudié M. PAUL GAGE, lorsqu'il a associé LA QUININE à LA MAGNÉSIE, pour composer, avec les PRINCIPES ACTIFS des plantes anti-scorbutiques, le chlorure et les essences les plus suaves, les DENTIFRICES DE QUININE. Il ne craint pas d'avancer que ces dentifrices, dont il a banni avec soin toutes les substances minérales, doivent être employés de préférence à tous autres par les personnes qui tiennent à conserver leurs dents, par celles qui fument et celles dont la bouche exhale une odeur désagréable ou fétide. En effet, ces dentifrices doivent au chlorure, à la magnésie, et aux essences anti-puantes qu'ils contiennent, la propriété de détruire les plus mauvaises odeurs de la bouche, même celle du cigare, et de laisser à la place une fraîcheur et un parfum délicieux. Ils doivent à ces mêmes substances, en même temps qu'à la quinine et aux principes actifs des plantes anti-scorbutiques, la propriété de détruire le tartre et l'enduit muqueux qui salissent les dents, et d'arrêter la carie, si elle a commencé ses ravages. Pour atteindre ce but, il faut en user AU MOINS deux fois par jour, le matin et le soir, de la manière indiquée. Les personnes qui veulent corriger l'odeur du cigare ou la mauvaise haleine doivent doubler ou même tripler la dose d'Eau de Quinine, dans un demi-verre d'eau, et se gargariser plusieurs fois de suite. Les dents creuses n'exhalent aucune mauvaise odeur si on a soin d'y introduire tous les jours un petit tampon de coton imbibé de cette eau pure.

Si une dent creuse fait souffrir, il faut y introduire un petit tampon de coton imprégné de BAUME DE QUININE. Ce baume calme à l'instant la douleur la plus vive ; il a une odeur agréable, et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Les DENTIFRICES DE QUININE se trouvent à la pharmacie de PAUL GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 45, à Paris. — Dépôt à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département. — Boîtes et flacons à 5 fr. et 1 fr. 50 c

(7646)

AVIS. La Compagnie générale des paquebots transatlantiques du Havre à New-York, au moment de commencer les traversées d'hiver, désirant donner aux passagers toute la sécurité possible et au navire la vitesse la plus grande, a fait entrer à Cherbourg, pour y être mis sur le dock, l'Union, qui devait partir le 10 courant. Ce navire, dont on visite la carène et les cuivres, aurait repris son service à jour fixe sans les basses marées. Le manque d'eau le retient donc à Cherbourg plus long-temps qu'il n'eût été nécessaire. En face de ces cas de force majeure, la Compagnie a dû retarder son départ jusqu'au 24 courant.

S'adresser, pour les renseignements, fret, passage, échantillons, etc., à MM. Anthony Bechet, agent de la Compagnie, rue du Gare, 5, au 2^e, à Lyon.

(2486)

SIROP PECTORAL DE MACORS
AU MOU DE VEAU,
Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations du Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque ; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50 ; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable SIROP VERMEUX pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.
M. VERNET, pharmacien aux Terreaux ;
M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (5906)

LYON. — IMPRIMERIE BOURS Y FILS.

CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON.

La Compagnie Méridionale croit devoir rappeler à ses souscripteurs que l'échange de ses certificats provisoires contre des titres définitifs s'opère, conformément aux statuts et suivant les instructions de la Compagnie adjudicataire, au siège central de la Compagnie, à Avignon.

S'adresser à la Compagnie Méridionale, maison Thomas frères, et affranchir tout envoi. (2483)

ATELIERS

De la rue de Jarente, 16.

PONT ET COMPAGNIE

Propriétaires de tous les modèles et ateliers des anciennes maisons FAUCILLE et LOGNON.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine, portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, le tout garanti. (2463)

PLUS DE DOULEURS!!!

Soulagement instantané des maux de tête, d'estomac, de rhumatisme de toute nature, des contusions, foulures, tumeurs, etc., par l'application de l'emplâtre inventé par BERTRAND, pharmacien-chimiste de 1^{re} classe, place Bellecour, 42, à Lyon ; à Paris, rue des Lombards, 37. — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. Remise d'usage pour les ventes en gros. (3449)